



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES REGIMES DE PREVOYANCE (A D R P)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 86-90, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association ADRP sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le vendredi 5 mai 2023 à 10 heures, 12, rue Jean Wenger Valentin - Salle JS 003 - 67000 Strasbourg à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Points de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport de la Trésorière, approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Ressources de l'Association pour l'année 2024
- Action de prise en charge exceptionnelle de dépenses extracontractuelles pour 2024
- Modifications de certaines dispositions des contrats d'assurance de groupe suivants : Assurance Revenus MMA n°AS-2007-03-098 et Assurance Revenus Pros MMA n°AS-2007-01-098 et n°AS-2007-02-098 et Capital Décès MMA n°AS-2005-01-098
- Souscription de l'ensemble des contrats des associations ADACCS, AMATI, APPICAL, APROSA et accueil des adhérents
- Souscription du contrat Assurance Revenus MMA n°AS-2007-03-100 de l'ANS Vie-Covéa et accueil des adhérents

Point de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Refonte des statuts

Points de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Adoption du code de déontologie
- Désignation d'un Commissaire aux comptes
- Election d'administrateurs
- Proposition de délégation au Conseil d'administration

Point commun à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire

- Pouvoirs à donner

Le Président